



Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	16	16 +5

Date de convocation 20 février 2025
--

Date d'affichage 20 février 2025
-------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

**Présents** : Christine **ROBILLARD**, Robert **BESANÇON**, Marie-Laure **HRVOJ**, Pascal **GENET**, Jean-Yves **BRUNEAU**, Liliane **VOYARD**, Denis **PHILIPPE**, Valérie **PELLERIN**, Annie **SALAMI**, Laurent **JÉROME**, Urbain **VELUT**, Véronique **STOLTZ**, Sophie **MENZIN**, Vincent **BLANCHOT**, Monique **SIMON**.

**Représentés** : Laurence **FOURNIER** représentée par Robert **BESANÇON**, Géraldine **PÉRÉE** représentée par Valérie **PELLERIN**, Anne-Josèphe **CHARLOT** représentée par Annie **SALAMI**, Bruno **LÉOTIER** représenté par Marie-Laure **HRVOJ**, Julien **SEYSSEL** représenté par Pascal **GENET**.

**Absent** : Marcel **CHRISTEL**

**Denis PHILIPPE** a été nommé secrétaire de séance.  
**Stéphanie KUSTERMANN**, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

## Objet : Renouvellement éclairage public phase 2 : hameau de Grange l'Évêque

N° de délibération : 20250205

Mme Hrvoj expose :

La commune doit procéder au renouvellement de l'installation communale d'éclairage public sur l'ensemble de la commune. Ces travaux du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (SDEA) incombent à celui-ci.

La commune dispose selon le SDEA de 565 points lumineux dont 451 (avec lampes Sodium Haute Pression) nécessitent d'être remplacés par des luminaires LED.

Ces travaux s'intègrent dans un programme pluriannuel en raison du coût et s'étaleront sur 3 exercices.

La première tranche des travaux a été effectuée fin 2024 et début 2025 (148 luminaires).

La deuxième tranche comprend les travaux suivants :<sup>4</sup>

- le remplacement sur supports existants à conserver de 178 luminaires par des luminaires fonctionnels d'éclairage public avec appareillage de classe 2 à LED,
- l'adaptation des dispositifs de protections électriques dans les commandes d'éclairage public concernées par les travaux.

La deuxième tranche prend en compte le hameau de Grange l'Evêque.

Le montant TTC de cette opération a été réestimé à 123 600,00 € afin de tenir compte des conditions actuelle du marché. Selon les dispositions en vigueur, le SDEA financerait 50 % du montant hors TVA des travaux, soit une contribution évaluée à 51 500 €.

**Le conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :**

1°) **DEMANDE** au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus par monsieur le maire.

2°) **S'ENGAGE** à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n° 9 du 22 décembre 2017 et n° 11 du 16 mars 2018 du bureau du SDEA. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 51 500,00 Euros.

3°) **S'ENGAGE** à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires.

4°) **DEMANDE** au SDEA de désigner s'il y a lieu le coordonnateur pour l'hygiène et la sécurité du chantier, celui-ci étant rémunéré par le SDEA pour cette mission.

5°) **PRECISE** que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la commune, seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L 1321.1 du Code général des collectivités territoriales.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participants</i>
16	21	21	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Denis PHILIPPE  
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER  
Maire

